

Depuis plusieurs semaines, avec mon Collègue Jean Sol, nous suivons la situation du Nid Cerdan.

Jean Sol a pu obtenir un rendez vous avec Monsieur Nicolas REVEL Président Directeur Général de la CNAM. Nous l'avons reçu ce matin au Sénat, accompagné de Madame Moutel-Seiller, directrice nationale de l'Ugecam.

Nous avons pu obtenir la suspension de la décision auprès de madame la Ministre Cluzel qui a chargé le directeur de l'ARS monsieur Ricordeau de procéder à un nouvel examen approfondi de la situation.

Merci à Jean CASTEX, Maire de Prades et Conseiller Départemental du Canton, d'avoir oeuvré auprès de Madame la Ministre pour surseoir au scénario de délocalisation.



 La 11 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Maison d'Accueil Spécialisée « Le Nid cerdan » :
l'ARS demande à l'UGEACAM
de suspendre sa décision**

La Maison d'Accueil Spécialisée « Le Nid cerdan », située à Sallagnac sur le plateau Cerdan (66), doit être dotée d'une structure d'accueil pour les personnes souffrant de troubles mentaux, handicapées ou en situation de handicap intellectuel. Ces locaux sont en effet actuellement et pour partie constitués de bâtiments vieillissants et vétustes.

A cette occasion, l'UGEACAM, organisme gestionnaire de cet établissement, souhaite, compte tenu des difficultés de financement rencontrées par les collectivités concernées à une plus ou moins grande échelle de son territoire, suspendre la MAA dans la zone plus ou moins étendue de la ville de Perpignan.

Ce choix visant modifier l'organisation sanitaire et médico-sociale du plateau Cerdan et favoriser les déplacements intercommunaux, implique cependant des concertations avec les communes locales.

Dans ce cadre et en accord avec le ministre des Solidarités et de la Santé et le secrétaire d'État chargé des personnes handicapées, l'Agence régionale de santé (ARS) a demandé à l'UGEACAM de suspendre sa décision. Ce choix est en effet, sans l'avis de personnes handicapées, une violation de la qualité de la réponse sociale et la performance des projets de reconstruction de cet établissement sur le même site ou autre site des Pyrénées Orientales.

L'ARS souhaite par ailleurs évaluer les impacts sur le territoire du plateau Cerdan d'une reconstruction délocalisée, notamment pour des personnes handicapées et vulnérables. Ce travail se fera en concertation avec tous les acteurs territoriaux concernés afin que les décisions soient prises de manière éclairée et dans le cadre d'une vision de territoire partagée.

Le directeur général de l'ARS recommande sur le plateau Cerdan au plus tard début mai pour respecter les délais, les professionnels et les bénéficiaires de la structure préparés par leurs élus à l'ARS.

<small>ARS Pyrénées-Orientales 11 rue de la République 66000 Perpignan Téléphone : 04 68 88 11 11 www.ars-pyrenees-orientales.fr</small>	<small>ARS Pyrénées-Orientales 11 rue de la République 66000 Perpignan Téléphone : 04 68 88 11 11 www.ars-pyrenees-orientales.fr</small>
--	--